

**Fabrice Lachenmaier, désigné par les maires des Alpes-Maritimes pour siéger à la Commission Europe de l'Association des Maires de France :**

**« Ma mission : mieux représenter nos petites communes à Bruxelles »**

L'association des Maires des Alpes-Maritimes m'a désigné pour la représenter au sein de la Commission Europe de l'Association des Maires de France qui s'est réunie les 8 et 9 février 2010 à Bruxelles dans les locaux de la Maison européenne des pouvoirs locaux puis dans ceux du Comité des régions. Cette réunion de travail, véritable « forum européen », permet de débattre des principaux sujets qui alimentent l'actualité des territoires, notamment ruraux, et de prendre une part active aux travaux qui définissent les modalités de la politique de gouvernance européenne en faveur du développement régional. Le Comité des régions, composé d'élus locaux, possède un rôle consultatif. Le Conseil des ministres et la Commission européenne doivent le consulter sur toutes les grandes problématiques d'intérêt régional qui couvrent les domaines de la cohésion économique et sociale, de la santé publique, de la politique de l'emploi, la formation et l'environnement, l'éducation et la jeunesse, les réseaux transeuropéens d'infrastructure, transports et culture qui représentent près des deux tiers de la production législative de l'Union. Le Comité peut également émettre des avis de sa propre initiative qui orienteront l'ordre du jour des décisions européennes. Assimilé à un « sénat » européen, le Comité est en fait une caisse de résonance des problématiques du monde rural, une force de propositions pour la vitalisation des territoires régionaux, une vigie qui surveille l'élaboration des textes législatifs. Sur les 24 élus français titulaires au Comité des régions, 6 maires de villes dont la moyenne s'établit à 29.000 habitants y siègent. Les communes de moins de 500 habitants (qui représentent 58% des communes françaises) ne bénéficient d'aucun représentant... une anomalie qu'il conviendrait de corriger dans la prochaine mandature.

La Maison européenne des pouvoirs locaux français créée en 2005 à l'initiative des principales associations des élus locaux français

assure une veille permanente sur l'actualité européenne, informe les élus locaux, exerce une fonction de relais d'information et d'appui technique, organise des rencontres de haut niveau et contribue au débat européen en participant aux consultations publiques. Cette plateforme commune, située à Bruxelles en plein cœur du quartier européen, représente les intérêts des collectivités territoriales auprès des institutions européennes.

La délégation a également été reçue par les membres de la Commission européenne et surtout par plusieurs conseillers politiques de la



Représentation de la France auprès de l'Union européenne. Cette immersion à Bruxelles auprès des instances européennes (au cœur de la prise de décisions politiques) permet de mieux comprendre les fonctionnements institutionnels, d'appréhender les enjeux de la construction européenne et de défendre, par un débat permanent entre représentants politiques et techniciens, les besoins de nos territoires.

Les travaux se poursuivront le 1er avril par une réunion à l'Assemblée nationale à laquelle je participerai également.

La sensibilisation des élus aux questions européennes passe aussi par des voyages d'étude et je me félicite que 28 élus locaux du département et de Poitou-Charentes aient accepté de venir en Espagne avec moi avec le soutien financier du programme Leonardo mobilité. J'espère même qu'un programme Erasmus des élus locaux verra enfin le jour comme cela



a été envisagé par le Parlement européen sous l'ancienne mandature et qui confirmerait ainsi les résultats du projet pilote que nous avons mené.

Plus les élus s'informeront sur l'Europe au sens large et sur les pratiques de nos voisins en particulier (pourquoi réinventer ce qui existe ailleurs et qui a fait ses preuves !) et plus les citoyens mesureront les enjeux de la construction européenne qui est un véritable rempart face aux risques que nous fait courrir la mondialisation. L'Europe, c'est le contraire du repli sur soi, c'est un projet de lutte contre l'égoïsme, c'est un défi qu'il faut réussir pour notre génération et celles qui suivront.

Je suis heureux de contribuer à ce défi et je sais que les Massois et que de très nombreux habitants de nos petites communes veulent aussi être mieux entendus en Europe.

**Fabrice Lachenmaier**

Maire du Mas

Vice-président

de la Communauté des communes des Monts d'Azur



# 16

## Compte-rendu du conseil municipal du 20 février

*Les séances du conseil municipal sont publiques. A l'issue de chaque Conseil, un moment est réservé pour débattre avec le public. Venez nombreux !*

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le samedi 20 février 2010 à 15h en présence de tous les conseillers, à l'exception de Cathy Raines qui a donné pouvoir à Anne-Marie Blanchard. Ceux-ci avaient été convoqués par écrit le 05/02/2010. Après élargement des présents, Alain Vaudable a été nommé secrétaire de séance.

### Donations ruines du château

Dans le cadre de la campagne d'aménagement des abords du vieux château du Mas et consolidation des ruines, la famille Peltier a accepté de nous céder la parcelle E185 (ruines). Deux autres parcelles sont concernées par cet aménagement (accès vers les ruines) : la E186 de 200 m<sup>2</sup> et la E184 de 425 m<sup>2</sup>. La première appartient à Ms Lachenmaier et Raiola, la seconde à M. et Mme Seassau. Tous ont décidé de faire don gratuitement à la commune de ces parcelles afin de contribuer à l'effort de valorisation du patrimoine historique local. Le conseil a donné son accord à l'unanimité sur la donation gratuite de ces deux parcelles (frais de notaire à la charge de la commune) conformément à l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales.



### Echanges de terrains aux Sausses

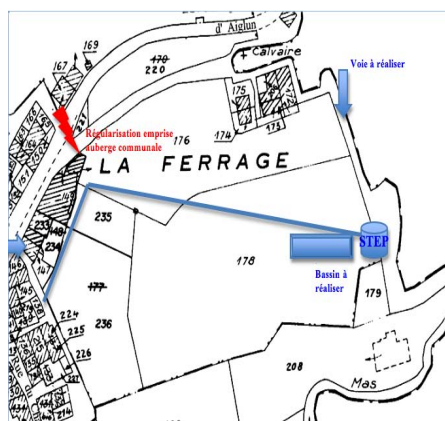
Dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la place des Sausses, il est nécessaire que la commune soit propriétaire de la parcelle 908 section A6 de 117m<sup>2</sup> appartenant à M. Didier Pavese. Ce dernier propose à la commune un échange de cette parcelle contre l'obtention par lui de la parcelle 906 section A6 de 86 m<sup>2</sup>. Pour cela, il conviendrait que la commune soit propriétaire de la parcelle 906 qui appartient à Mme Paccavia Nella.



Cette dernière accepte de céder la parcelle 906 à la commune contre l'obtention par elle d'une parcelle communale. Le maire propose que la parcelle 298 section C2 (150m<sup>2</sup>) soit proposée en échange. Vu l'accord de toutes les parties, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de réaliser les deux échanges. Les frais seront à la charge de la commune.

### Préemption vente Bellon

Nous avons été informés par la SAFER de la vente d'une propriété de 8.050m<sup>2</sup> à l'entrée du village. Elle se propose de préempter selon le prix fixé par les domaines (en cours d'évaluation) pour des raisons environnementales et de revendre le bien à la commune si nous le souhaitons. Nous avons la possibilité d'obtenir jusqu'à 80% de subventions pour couvrir les frais de cette acquisition évaluée (sous réserve d'une révision par les services fiscaux) à 289.600 euros ttc. Si cette propriété devient communale, nous pourrions : répondre aux préconisations du schéma directeur établi par la société Comes, à savoir ouvrir un chemin d'accès carrossable jusqu'à la station d'épuration pour en faciliter l'entretien et la sécurité, construire un bassin d'épandage pour les boues, régulariser



l'emprise cadastrale de la station construite à cheval sur le chemin rural et une parcelle privée, réviser les canalisations qui traversent la propriété, nous pourrions aussi régulariser la terrasse de l'auberge et son local construits sur la parcelle privée, reconstituer les restanques endommagées et entretenir le chemin des oratoires qui fait partie du patrimoine local. Si la SAFER confirme la préemption, le vendeur peut : accepter le prix proposé par les domaines, contester le prix devant un juge qui fixe alors le montant sur lequel la transaction se fera ou retirer le bien de la vente pendant 5 ans. Il est possible également que la SAFER ne vende à la commune que les terrains (pour lesquels le maire Marcel Rebuffel avait déjà fait une offre d'achat en 1994 refusée par les héritiers), à charge pour elle de nous faire une proposition financière liée à cette vente partielle. Dans l'attente, le Conseil se prononce (1 voix contre) pour l'acquisition de la propriété et demande une subvention maximale d'un montant de 202.720 euros au Conseil général et de 28.960 euros au Conseil régional.

### Enquête publique «Route du Moulin»

La commune a entrepris l'acquisition de l'emprise de la « route du Moulin » située aux Sausses reliant les départementales D10 et D110 afin de l'intégrer à la voirie communale puis de la transférer au Département (voir délibération du 22 novembre 2008 qui énumère les propriétaires concernés et les parcelles). Les propriétaires concernés ont donné leur accord par écrit pour cette opération et un géomètre a préparé les documents nécessaires aux modifications parcellaires. Ces documents ont été validés par la plupart des propriétaires. Demeurent trois propriétaires ayant refusé de signer les documents officiels. Face à cette situation de blocage :

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-29, vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R318-10 modifiés par le décret n°2005-36 en date du 13/04/2005, vu le code de la voirie routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9, vu le plan de classement établi par le géomètre expert, le Conseil municipal a décidé du transfert amiable au profit de la commune du Mas, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voies à prendre sur les parcelles identifiées par la délibération du 22/11/2008, autorise le Maire à lancer l'enquête publique



telle que prévue aux articles L 318-3 et R 318-10 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal du hameau des Sausses jusqu'au pont de la Gironde, approuve le dossier soumis à enquête publique, autorise le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires et à signer tous les documents et l'acte à venir. Voté à l'unanimité.

## Adhésion SICTIAM

Le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SICTIAM qui s'est tenu en date du 4 décembre 2009 a décidé d'approuver l'adhésion des collectivités et établissements suivants et ce, en application de l'article L.5211-18.1 : Mairie de Coaraze, Mairie de Chateaufort, Mairie de Trans-en-Provence, Centre de gestion de la FPT 06, Syndicat mixte de la Colmiane, office du tourisme de la Colle-sur-Loup, office de tourisme de Mougins, Mairie de Beausoleil, Mairie de Roquebrune-sur-Argens. Voté à l'unanimité.

## Convention scolaire

Le Maire expose au conseil municipal que deux enfants sont scolarisés à l'école de Roquestéron et prennent leurs repas à la cantine scolaire 4 jours par semaine. Les parents demandent à pouvoir bénéficier d'une participation de la commune aux frais de restauration comme cela est le cas pour les enfants scolarisés à Saint-Auban et Briançonnet. Le Maire propose que le Conseil se prononce sur une prise en charge de 2 euros par repas et par enfant. Il propose de signer une convention prenant effet le 4 janvier 2010 avec la mairie de Roquestéron et précise que cette participation sera versée à la commune sur présentation d'une facture trimestrielle. Voté à l'unanimité.

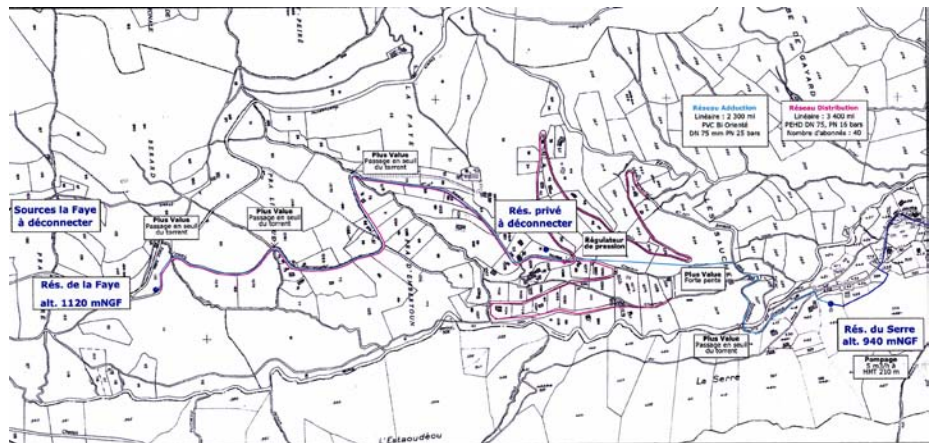
## Questions diverses

Le Maire a signé une convention de mise à disposition par le Conseil général d'un défibrillateur qui sera installé à proximité de l'auberge.

Carte communale : un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif. Les Massois seront prochainement informés du démarrage effectif de la consultation.

PNR : le Conseil confirme l'intérêt qu'il porte à la création d'un parc naturel régional mais maintient également ses observations quant à la méthode employée, au calendrier et aux objectifs poursuivis.

## Eau de la Faye : le projet se concrétise enfin !



Scénario et carte à consulter sur le site : [www.commune-lemas.fr](http://www.commune-lemas.fr)

La commune du Mas a engagé en 2009 une étude Diagnostic-Schéma Directeur eau et assainissement, confiée au bureau d'études COMES. Au vu des résultats du volet diagnostic concernant l'UDI de la Faye, le bureau d'études préconise des travaux d'urgence sur cette unité de distribution (schéma directeur de la Faye). Cette réflexion est menée en collaboration avec la DDASS et le SATEP. Les travaux envisagés permettront de desservir toutes les habitations existantes en les alimentant par un captage récent disposant d'une DUP : cela permettra de simplifier l'exploitation et d'assurer une gestion durable des ressources. En parallèle, la commune se dote d'une carte communale (bureau d'études CITADIA).

### Historique du dossier :

La commune du Mas a travaillé sur un projet dit « la source du Rey » qui prévoyait le captage d'une source et la reconstruction complète d'un réseau de distribution. Ce projet avait été budgétisé à plus de 1,6 million d'euros. Les partenaires financiers, le Conseil général et l'Agence de l'eau ont émis des réserves sur la pertinence du projet qui a été présenté sous différentes formes par les précédentes municipalités, sans révision. Surtout, ce projet souffrait d'imprécisions quantitatives et d'un constat que seul un schéma directeur pouvait fournir. **La commune du Mas est aujourd'hui à même de présenter un projet d'un montant de 877.903,40 euros hors taxes pour lequel elle sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs (voté à l'unanimité).**

### 1. Etat des lieux :

L'UDI de la Faye est composée de deux réseaux ; quatre ressources en eau sont actuellement exploitées :

- le premier réseau est alimenté par les 2 sources de la Faye et 1 forage ; la distribution se fait via un réservoir de 60m<sup>3</sup> et dessert les

habitations de la Faye du Mas jusqu'à la Gironde ;

- le second réseau est alimenté par la source du Rey ; la distribution se fait via un réservoir de 30m<sup>3</sup> et dessert les habitations des Sausses.

Si le forage a fait l'objet d'une procédure de mise en conformité (DUP), les autres points d'eau utilisés pour l'alimentation en eau potable ne sont pas régularisés. Aucun système de traitement n'est présent sur cette UDI.

Le forage a une profondeur d'une centaine de mètres environ. A ce jour, aucun périmètre de protection immédiate n'a été matérialisé. Le pompage est réalisé au moyen d'une unique pompe d'un débit de fonctionnement de 12m<sup>3</sup>/h (données constructeur). En octobre 2009, le débit de fonctionnement a été mesuré à 9m<sup>3</sup>/h, montrant une usure de la pompe. Les données de débits disponibles dans le dossier de DUP indiquent un débit disponible peu élevé, de l'ordre de 1m<sup>3</sup>/h.

Les sources émergent directement d'une faille. Les deux captages ont été réalisés par des ouvrages maçonnés, posés directement sur les émergences. Les eaux collectées alimentent le réservoir de la Faye (60 m<sup>3</sup>).

Les canalisations d'adduction sont aériennes. Elles sont donc très sensibles au gel et ne permettent pas une alimentation en période hivernale (40 maisons sont concernées). En août 2009, le débit capté était de 8,6m<sup>3</sup>/j, en octobre 2009 le débit était de 4,3m<sup>3</sup>/j. Il est important de noter une forte variation de débit au cours des saisons.

Les canalisations pour la distribution sont enterrées à environ 10/15cm selon les endroits, occasionnant également des coupures d'eau en période hivernale. Elles sont fragilisées et plusieurs fuites sont constatées sur le réseau. Leur remplacement constitue une priorité.

Les inconvénients majeurs du contexte actuel sont les suivants :

- contrôle et entretien difficiles des sources et des ouvrages AEP ;

- vétusté du réseau de distribution ;
- gel des canalisations en hiver occasionnant des manques d'eau et de pression récurrents ;
- manques d'eau en période estivale.

## 2. Proposition de la COMES (2010) : connexion des UDI Les SAUSSES - La FAYE

Partant du principe que la commune possède 6 points de captage « régularisés », les connexions entre les différentes UDI doivent être optimisées pour permettre une meilleure répartition des flux d'eau sur les hameaux et un meilleur entretien des ouvrages.

La COMES propose une déconnexion des sources et du forage de la Faye pour que l'alimentation de l'UDI soit assurée par la source du Serre (le jaugeage réalisé en septembre 2009 dans le cadre du SDEA a révélé un débit de 470m3/j). L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique date du 3/06/99. Le stockage de l'eau potable est réalisé par un réservoir d'un volume de 120m3, dont 60m3 sont dédiés à la réserve incendie.

Ce scénario de raccordement implique :

- la mise en œuvre d'un pompage : celui-ci pourra être réalisé par des pompes de surface installées dans la chambre de vannes du réservoir. Aucun aménagement, hormis l'amenée électrique, n'est à prévoir dans l'ouvrage. Les pompes devront posséder les caractéristiques hydrauliques suivantes : débit de fonctionnement de 5m3/h environ car les besoins sont estimés à environ 20m3/j (soit 4 h de fonctionnement), hauteur manométrique totale de 210 m.
- la mise en œuvre d'un réseau d'adduction : 2.300 ml de PVC Bi-orienté DN 75mm et PN 25 bars (ouverture de tranchées en roches compactes, ouverture de tranchée en forte pente, plus-value pour terrassement manuel).
- la mise en œuvre d'un réseau de distribution : 3.400 ml.

Les principaux avantages de ce projet :

- diminution du nombre d'unités à contrôler sur la commune ;
- alimentation en eau des 40 habitations durant toute l'année, à débit régulier ;
- sécurisation du réseau AEP et amélioration de la gestion des ouvrages.

## Questions diverses

**L**es travaux de la voirie communale 2009 devraient démarrer dans les prochains jours. Le Maire a indiqué qu'il n'était pas normal qu'il y ait un décalage de près de 12 mois entre la définition des travaux, le paiement de la part communale à la Communauté des communes et le démarrage effectif des travaux

**C**ontrat Alsatis : le Maire indique qu'il a informé le Conseil général des dysfonctionnements récurrents rencontrés dans le cadre de l'exploitation par Alsatis du réseau haut-débit de la commune. Malgré l'envoi de nombreux courriers, de plaintes des abonnés, il semblerait que la société n'arrive pas à stabiliser le réseau pour des raisons techniques. Le Maire a demandé le remboursement des abonnements sur les trois derniers mois.

**R**ecensement : Lisette et Jean-Noël ont terminé le recensement. Merci à tous les Massois qui ont contribué à la réussite de cette opération. Dès que l'INSEE aura validé les résultats, ces derniers seront rendus publics.

Fin du Conseil municipal à 17h.

## Hiver : déneigement et verglas

**L**a commune fait face à des conditions climatiques difficiles. La neige est tombée en abondance. Pour déneiger les voies communales, nous avons sollicité la société Trastour qui a effectué quatre premières interventions. Grâce à la prise en charge de 70% des coûts par le Conseil général, la facture s'élève pour la commune à 671 euros pour 22 heures de présence sur le terrain. Pour solutionner le problème du verglas (notamment dans les escaliers), la commune a acheté 300 kilos d'un produit (non corrosif et préservant l'environnement) occasionnant une réaction immédiate de fonte. Enfin, le Maire a pris un arrêté municipal demandant aux riverains d'une voie publique de déneiger sur 1 mètre afin d'éviter les risques de chutes et de vérifier l'état de leur toiture (affichage en mairie).

## L'agenda...

- 02/02 : Réunion avec la SAFER.
- 08 et 09/02 : Déplacement à Bruxelles dans le cadre de l'Association des Maires.
- 12/02 : réunion de travail sur le Centre culturel intercommunal (Cathy Raines)
- 16/02 : Réunion SCOT (Cathy Raines et Anne-Marie Blanchard)
- 17/02 : Réunion avec ERDF.
- 20/02 : Conseil municipal.
- 23/02 : Réunion avec l'INSEE (Lisette Alpozzo), réunion de chantier avec Appia et la CCMA.
- 26/02 : Réunion de travail avec Thierry Gueguen, conseiller général, participation à la réunion de la Commission d'appel d'offres de la CCMA, Conseil communautaire (F.lachenmaier et Francis Piazza).
- 27/02 : Commission de révision des listes électorales (Lisette Alpozzo, M.Hartuis)

Toute l'information sur Le Mas est disponible sur le site : [www.commune-lemas.fr](http://www.commune-lemas.fr)



## Commune propre

**P**our conserver un village et des hameaux propres et agréables à visiter, nous vous demandons d'inviter vos amis les bêtes à quatre pattes à rechercher la verdure pour faire leurs besoins. En cas d'accident, merci de bien vouloir intervenir pour éviter que nos amis les bêtes ne prennent de mauvaises habitudes.

**Les 14 et 21 mars 2010, mobilisez-vous pour les élections régionales  
Bureau du Mas ouvert de 8h à 18h sans interruption.**

**Le développement de notre territoire et de notre commune  
dépendent de votre participation citoyenne !**

REGIONALES  
2 0 1 0